

13 D AOUT 2017

ENASPPSGRHS.1.0**ATTESTATION DE STAGE**N°.....100.../DRH/2017

Je soussigné, Rachid TSOULI, Chef de la Division des Ressources Humaines à la Direction de l'Exploitation au Port de Safi, atteste par la présente que Mr **Kodjovi Ignonam BOSSOU** a effectué un stage pratique non rémunéré à la Division Equipement et Infrastructures et ce du **01 au 31 Aout 2017**.

Cette attestation est délivrée à l'intéressé suite à sa demande pour servir et valoir ce que de droit.

SAFI, LE ...13.0.AOUT.2017.....

13 0 AOUT 2017

FICHE D'APPRECIATION DU STAGE

N° 100 /DRH/ 2017

PRENOM & NOM DU STAGIAIRE	:	KODJOVI IGNONAM BOSSOU
SPECIALITE	:	ELECTROMECHANIQUE SYSTEMES INDUSTRIELS
ECOLE OU INSTITUT DE FORMATION	:	ENSAM - MEKNES
NOM DE L'ENCADRANT A MARSA MAROC	:	ABDELAZIZ MANASSI
FONCTION	:	CHEF DE DIVISION
ENTITE D'ACCUEIL	:	DIVISION EQUIPEMENT ET INFRASTRUCTURES
DATE DE DEROULEMENT DU STAGE	:	DU 01/08/2017 AU 31/08/2017

Eléments d'appréciation	TB	B	AB	P	INS	Observation
<i>Valeur professionnelle</i>		x				
<i>Capacité d'adaptation</i>		x				
<i>Relations humaines</i>	x					
<i>Rapport de stage</i>		x				

Appréciation globale	<i>Bien</i>
Appréciation particulière	

gén

**Signature de
l'encadrant**



**Le Chef de la Division
Des Ressources Humaines**



CONVENTION DE PROJET INDUSTRIEL DE FIN D'ÉTUDES

Cette convention concerne les stages de Projets industriels de Fin d'Études (PIFE) effectués dans le cadre de la formation des élèves-ingénieurs de l'ENSA-Meknès.

La présente convention règle les rapports.

ENTRE D'UNE PART :

L'École Nationale Supérieure d'Arts et Métiers (ENSA-Meknès),

Sise à : Marjane II, BP : 15290 - Al Mansour – Meknès – Maroc

Désignée par la suite « ENSAM »

ET D'AUTRE PART :

L'entreprise : **LESAFFRE**

Sise à : **Fes**

Désignée par la suite « Entreprise ».

EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : LES STAGIAIRES

L'Entreprise accueillera en stage les élèves ingénieurs :

BOSSOU Kodjovi / BENNIS Hamza

ARTICLE 2 : OBJECTIFS DU STAGE

Le stage de fin d'études a pour objet d'assurer l'application pratique de l'enseignement donné à l'ENSA. Le programme de ce stage est établi par accord tacite entre les contractants.

ARTICLE 3 : MODALITES DU STAGE

Le stage se déroulera : du **04.03.2019** au du **04.06.2019**.

ARTICLE 4 : PROTECTION SOCIALE

Pendant toute la durée du stage, les stagiaires conserveront la protection sociale dans le cadre de l'assurance maladie et maternité et, éventuellement, des prestations familiales.

ARTICLE 5 : RESPONSABILITÉ CIVILE

- Les stagiaires certifient être couverts par l'organisme de leur choix pour leur responsabilité civile à l'occasion des dommages qu'ils pourraient causer pendant leur stage.

- L'Entreprise est également tenue de contracter une responsabilité civile, ou, si elle est déjà souscrite un tel contrat, elle doit aviser sa compagnie d'assurances de la présence d'un stagiaire.

ARTICLE 6 : SUJET ET ENCADREMENT

SUJET : *Etude d'automatisation de l'ouverture et fermeture d'un bol.*

ENCADREMENT : Pendant toute la durée du stage, les stagiaires seront encadrés par :

..... : Parrain industriel

ARTICLE 7 : OBLIGATIONS DES STAGIAIRES

Durant le stage, les stagiaires devront se conformer aux usages et règlements de l'Entreprise. En cas de faute grave, l'Entreprise peut mettre fin au stage, après en avoir informé l'ENSAM.

Les élèves stagiaires sont astreints au secret professionnel. S'ils sont amenés à utiliser des informations recueillies lors du stage, ils ne pourront le faire qu'avec l'accord de l'Entreprise. Ils sont tenus, à la fin du stage, de rédiger un rapport qu'ils doivent soumettre au parrain industriel au niveau de l'organisme d'accueil avant d'en remettre un exemplaire à l'ENSAM. Pour la soutenance, le parrain ou son représentant pourra être convié à y participer.

Le chef d'entreprise délivre aux intéressés une attestation de stage.

ARTICLE 8 : HORAIRES DE TRAVAIL

A définir par l'Entreprise dans le cadre de la législation de travail en vigueur.

ARTICLE 9 : ENGAGEMENT DES STAGIAIRES

La participation à un stage comprend un engagement express des intéressés de se conformer à toutes les dispositions de la présente convention. Elle n'est recevable que si toutes les rubriques qu'elle comporte sont complétées par les intéressés.

Fait à Meknès, le 29/01/2019

Le représentant de l'Entreprise d'accueil

Le représentant de l'ENSAM

R.O.S

LESAFFRE MAROC
S.A.



Le Chef de Service du Stage Industriel,
Suivi de l'Insertion des Lauréats
et de la Formation Continue

Les élèves ingénieurs stagiaires
(Nom, prénom et signature suivis de « lu et approuvé »)

BOSSOU KODJOVI  lu et approuvé

BENNIS HAMZA  lu et approuvé